

Les Montagnais d'autrefois, les Innus d'aujourd'hui

Paul Charest

Numéro 85, printemps 2006

Des Montagnais aux Innus. L'histoire d'un peuple : « Utshiulnut ut luash Inlut. Inlut Utipatshimunuau »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7012ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charest, P. (2006). Les Montagnais d'autrefois, les Innus d'aujourd'hui. *Cap-aux-Diamants*, (85), 10–15.

LES MONTAGNAIS D'AUTREFOIS, LES INNUS D'AUJOURD'HUI

PAR PAUL CHAREST

Ceux qu'on appelait autrefois Montagnais – ou Montagnais-Naskapis dans les milieux académiques – se nomment maintenant Innus (plus exactement Innuat au pluriel). En langue innue, ce terme a une signification variable selon les contextes : les êtres humains, les Amérindiens ou encore les « gens de... » lorsqu'il est placé après un nom de lieu. C'est le nom qu'ils ont choisi de se donner depuis une quinzaine d'années et qu'ils nous demandent d'utiliser en reléguant aux oubliettes le terme « Montagnais », d'origine européenne, utilisé dès 1603 par Samuel de Champlain avec la graphie « Montagnez » et apparaissant sur une carte de Marc Lescarbot, en 1609. Il désignait alors un groupe d'Amérindiens vivant sur la rive nord du Saint-Laurent de chaque côté de la rivière Saguenay. Le terme a été par la suite élargi pour recouvrir toute une série de groupes linguistiquement et culturellement apparentés occupant un vaste territoire s'étendant du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'au Labrador y compris

toute la Côte-Nord. En 1732, le père jésuite Pierre Laure semble avoir été le premier à reconnaître l'unité culturelle d'un ensemble de groupes amérindiens habitant ces régions et désignés sur les cartes anciennes et les récits missionnaires par une série de noms différents, outre celui de Montagnais : Tadoussaciens, Chicoutimiens, Kakouchaks (ou Porcs-Épics), Piékouagamiens, Chomouchouanistes, Nekoubanistes, Petits-Mistassins, Outakamis, pour le bassin du Saguenay-Lac-Saint-Jean; ou encore Bersiamites, Papinachoïs, Ouchestigoueks, Oumamioueks, Chisedecs, Petits-Esquimaux, Attik Irinouetchs (ou Gens du caribou), Nitchik Irinouetchs (ou Gens de la loutre), Ouneskapis (Naskapis) pour les régions de la Côte-Nord et du Labrador. Sauf exception, la plupart de ces noms sont disparus de la nomenclature amérindienne du XIX^e siècle, telle qu'établie par l'anthropologue Frank G. Speck qui a dressé une liste de vingt « bandes » innues, si on exclut les bandes cries et atikamekw occupant la partie occidentale de la péninsule du Québec-

Campement d'été
sur le bord de la
rivière Coucouchou.
(Photo. Serge Jauvin).





Localisation des Montagnais selon une carte de Lescarbot de 1609. (Marcel Trudel. *Atlas de la Nouvelle-France*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1960, p. 76).

Labrador. Cela ne signifie pas que ces groupes anciens soient disparus, comme l'affirment certains historiens, mais seulement que leurs noms – le plus souvent donnés par d'autres – ont changé.

Aujourd'hui, les Innus sont regroupés en douze «bandes administratives», selon la désignation du ministère des Affaires indiennes, résidant dans treize «réserves» dont onze au Québec et deux au Labrador : Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), Essipit (Les Escoumins), Pessamit (Betsiamites ou Bersimis), Uashat (Sept-Îles) et Mani-Utenam (Maliotenam), soit une bande et deux réserves, Matimekossh (Schefferville), Ekwanitshit (Mingan), Nutashkuan (Natashquan), Unamenshipi (La Romaine), Pakuashipi (Saint-Augustin), Sheshatshit (Northwest River) et Natuashish (inaugurée en 2003 en remplacement de Utshimassit ou Davis Inlet) au Labrador. Comme l'indiquent les noms entre parenthèses, toutes les communautés ou «réserves» innues ont changé de nom dans les dix ou quinze dernières années et plusieurs arborent le terme de «Première Nation», en remplacement de celui de réserve, dans une volonté manifeste d'affirmer leur autonomie politique et leur identité autochtone. En fait, le terme «nation» est plus approprié pour désigner l'ensemble des communautés innues du Québec et du Labrador, même si ces dernières sont regroupées en une association qui porte le nom même de Innu Nation. On voit bien que les questions de nomenclature des groupes amérindiens ont toujours été quelque peu compliquées au point que les non-spécialistes peuvent facilement s'y perdre. D'autant plus que toutes ces communautés innues font elles-mêmes partie d'une famille linguistique et culturelle plus vaste appelée algonquienne – ou algique selon certains – qui englobe plusieurs autres «nations» ou «groupes ethniques» dont les Algonquins eux-mêmes. Au Québec, six autres groupes amérindiens font partie de

cette famille : les Abénakis, les Atikamekw, les Cris, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis. Les deux autres familles culturelles du Québec sont celles des Iroquoiens (Mohawks et Wendats ou Hurons) et des Inuits.

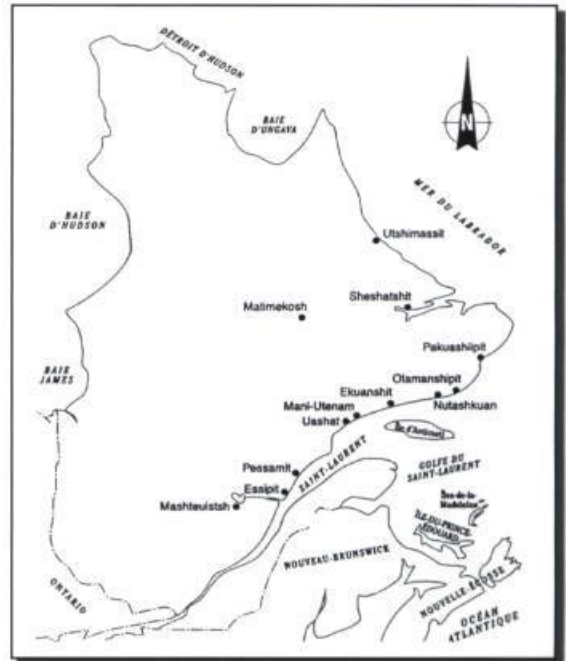
LA FAMILLE ALGONQUIENNE ET LES INNUS

Les nations de la famille algonquienne ont en commun de nombreuses caractéristiques culturelles qui sont aussi celles des Innus : l'adaptation à un milieu froid de type subarctique doté d'une végétation dominée par les conifères, un mode de vie nomade fondé sur la chasse, la pêche, le piégeage et la collecte de végétaux, une technologie simple mais très bien adaptée à l'exploitation des ressources du milieu, la dispersion de la population en petits groupes multifamiliaux sur un vaste territoire, la prédominance des liens de parenté dans les rapports sociaux, l'entraide et le partage comme valeurs sociales fondamentales, l'animisme et le chamanisme comme systèmes de croyances et de pratiques spirituelles. Sur le plan de la culture matérielle innue, l'écorce était un matériau indispensable pour la fabrication d'habitations au revêtement facilement transportable (la tente unifamiliale conique ou en forme de dôme et la tente multifamiliale ou *shaputuan*), du canot léger permettant de contourner les rapides par des chemins de portage, de contenants de différentes dimensions, d'appelants à l'orignal, etc. C'est pourquoi le botaniste Jacques Rousseau l'a qualifiée de «civilisation de l'écorce». D'autre part, les peaux d'orignal et de caribou étaient transformées en vêtements, doublées en fourrures en hiver, et en revêtement d'habitations là où l'écorce se faisait rare plus au nord du territoire innu. Tout ce matériel pouvait être transporté facilement lors des déplacements fréquents tout au long de l'année.

LA CULTURE INNUE ET SES TRANSFORMATIONS

Bien qu'elle soit le résultat d'une longue adaptation progressive au milieu naturel, la culture des Innus a connu une période de changements plus rapides à la suite de l'arrivée des premiers Européens et de leur participation proactive au commerce des fourrures dès le milieu du XVI^e siècle, soit bien avant la fondation de Québec. Selon l'historien Jean-Paul Simard, les anciens Montagnais auraient même exercé un monopole comme intermédiaires dans la traite des fourrures entre différents groupes autochtones et les traiteurs d'origine européenne dans un vaste territoire appelé «chasse gardée de Tadoussac». La traite des fourrures a contribué à modifier un certain nombre de traits culturels innus par l'utilisation de nouveaux matériaux (fer, cuivre, tissus, cordes, etc.) et de nouveaux objets (fusils, couteaux, ustensiles de cuisine en métal, etc.), l'éclatement des unités collectives en faveur d'unités plus petites telles que la famille nucléaire et la famille élargie, la modification des déplacements en faveur d'une fréquentation de zones de chasse privilégiées où les animaux à fourrure comme le castor se trouvent en plus grande abondance, les règles de fréquentation du territoire et de redistribution des produits de la chasse, etc.

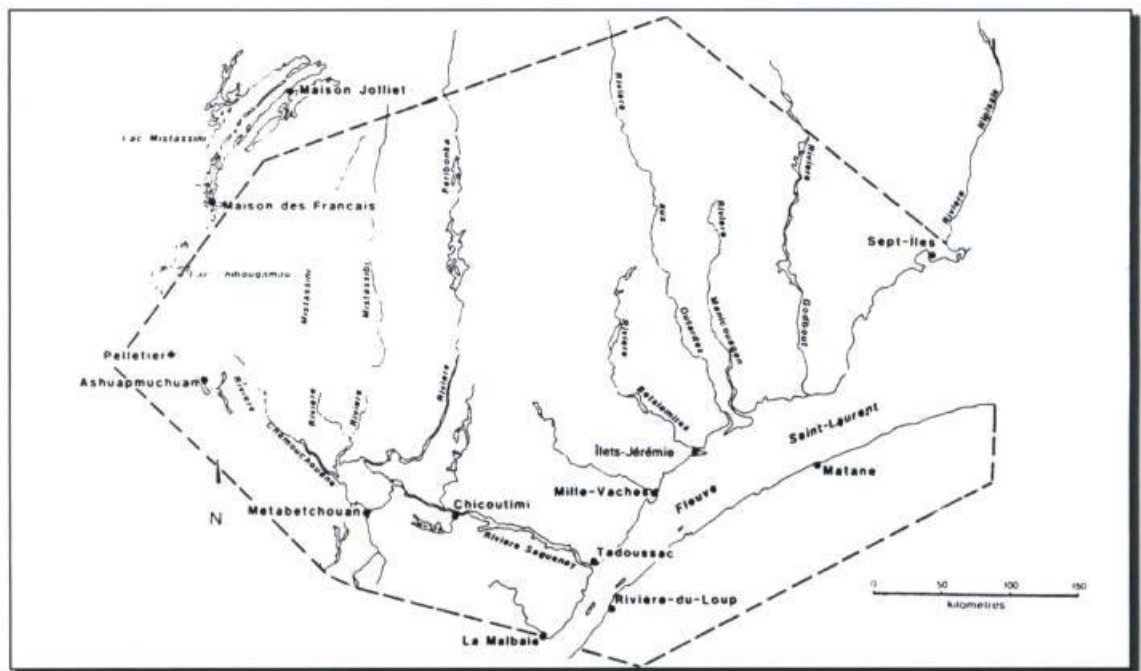
En plus des commerçants de fourrure, les missionnaires, jésuites dans un premier temps, oblats à partir du milieu du XIX^e siècle, ont joué le rôle de propagateur de nouveaux comportements et de nouvelles idéologies religieuses, non seulement par la conversion des Innus au catholicisme, mais en favorisant l'aban-



Localisation des communautés innues actuelles. (Archives de l'auteur).

don progressif mais non encore achevé aujourd'hui de plusieurs pratiques traditionnelles comme la tente tremblante, par exemple. De plus, ils ont été des agents de changement dans plusieurs autres domaines tels que l'enseignement de l'écriture et de la lecture en langue innue, la musique et les chants religieux, la création de réserves, même dans les domaines de la santé et des soins aux personnes âgées. Les Innus n'ont pas été que des victimes passives de ces changements. Ils les ont intégrés dans leurs propres traditions anciennes et ont développé une culture de transition caractérisée à la

Chasse gardée des Montagnais à Tadoussac 1550-1652. (Jean-Paul Simard «Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche» dans Christian Pouyez et Yolande Lavoie (dir.), *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay XVI-XX^e siècles*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 69).



fois par le nomadisme et la pratique d'un mode de vie de chasseur-collecteur et par des échanges économiques et des emprunts de différentes natures à la société euro-canadienne.

LA SÉDENTARISATION

Par ailleurs, la création des réserves et la sédentarisation progressive des Innus sur une longue période s'échelonnant entre le milieu du XIX^e siècle et la période actuelle a été un autre facteur – mais aussi un effet – de changements. Cette sédentarisation s'est amorcée avec la création des deux plus anciennes réserves, celles de Pointe-Bleue et de Bersimis ou Betsiamites, dans les années 1860 et n'est pas vraiment complète, car de nombreux Innus continuent à passer une partie de l'année en forêt et à y pratiquer leurs activités traditionnelles. D'ailleurs, la création des dernières réserves est relativement récente chez les Innus de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, car elles ne datent que des années 1950-1960.

Sous juridiction du gouvernement fédéral, les réserves sont en fait de petites enclaves territoriales destinées à l'usage exclusif des Amérindiens, dans ce cas-ci les Innus. Elles ne représentent qu'une infime fraction des territoires ancestraux de chasse, sur lesquels les Innus n'ont qu'un droit d'usufruit résiduel. Cela signifie qu'ils peuvent y poursuivre certaines activités traditionnelles comme le piégeage, à condition que le gouvernement du

Québec – pour qui ce sont des terres de la couronne – ne les octroie pas à d'autres exploitants comme les compagnies forestières, Hydro-Québec ou encore les pourvoiries de chasse et pêche. Dans le passé, les Innus avaient bien des territoires familiaux de trappe à l'intérieur de «réserves à castor» créées dans les années 1940 à 1960, mais l'exclusivité qu'ils y avaient d'y exploiter les animaux à fourrure ne veut plus dire grand-chose aujourd'hui, même si le système des réserves à castor n'a jamais été officiellement aboli. Devant l'envahissement de tous ces exploitants dotés de permis octroyés par le Québec, les territoires de chasse traditionnels (ou le Nitassinan) des Innus ont été progressivement réduits comme une «peau de chagrin», selon l'expression de Sylvie Vincent. Aujourd'hui encore, les Innus poursuivent leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage (Innu Aitun) à partir de campements de tentes en toile ou de cabanes en bois disséminées sur de grandes distances le long des réseaux hydrographiques.

LES NÉGOCIATIONS TERRITORIALES EN COURS

Pour mettre fin à cette érosion progressive de leurs droits d'accès à leurs territoires ancestraux, les Innus – de concert avec leurs voisins Atikamekw – se sont engagés, en 1979, dans un processus de revendications territoriales en vertu de la politique du gouvernement fédéral dite de «revendications territoriales globales» fondée sur l'existence de



(Archives de l'auteur).

droits ancestraux démontrés par des études d'occupation et d'utilisation du territoire de façon continue depuis l'arrivée des Européens jusqu'à aujourd'hui. Au Québec, les ententes des gouvernements du Québec et du Canada avec les Cris, les Inuits et les Naskapis au sujet du développement hydroélectrique de la Baie-James, négociées et entérinées sur une période d'environ six ans seulement, constituent des précédents de règlement de revendications territoriales autochtones bien connus. Dans le cas des Innus, 25 ans de négociations n'ont pas encore permis d'arriver à de telles ententes ou traités modernes, comme certains les appellent. Toutefois, une entente de principe baptisée «Approche commune» a été paraphée, en 2004, par quatre communautés innues, celles de Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamites et Nutashquan. Les négociations pour une entente finale traînent encore une fois en longueur.

Il faut reconnaître que l'entité politique qui fut à l'origine du processus de négociations s'est fragmentée depuis 1994 en plusieurs entités sous-régionales ou locales négociant chacune de leur côté, malgré la volonté exprimée de l'actuel gouvernement du Québec de les regrouper autour d'une seule table : le conseil Tribal Mamuitun, représentant trois des quatre signataires de l'entente de principe sauf Nutashquan; le conseil Tribal Mamit Innuat et son instance de négociation l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, représen-

tant les trois communautés d'Ekwanitshit, Unamenshipi et Paquashipi; les communautés de Uashat mak Mani-Utenam et de Matimekosh qui ne sont pas encore vraiment en cours de négociation; les deux communautés du Labrador qui négocient de leur côté avec le gouvernement de Terre-Neuve tout en revendiquant des droits territoriaux au Québec. La superficie totale des territoires ancestraux des Innus sur laquelle se fondent ces négociations est d'environ 700 000 kilomètres carrés.

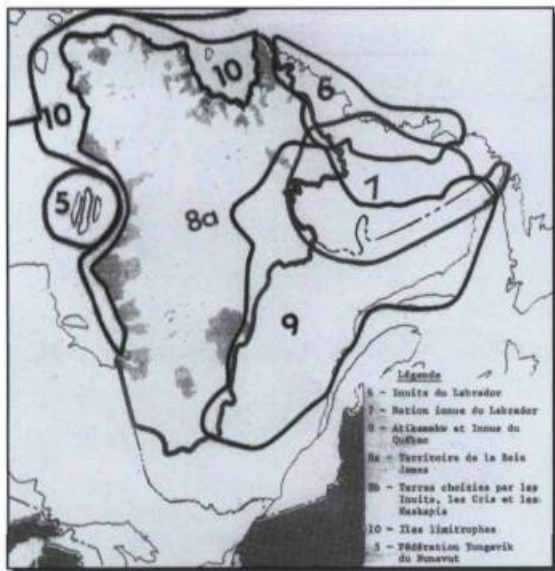
Le tableau des négociations territoriales des Innus est donc passablement compliqué et c'est une des raisons pour lesquelles le tout avance à petits pas ponctués de nombreux arrêts. Pourtant les Innus fondent beaucoup d'espoir pour leur développement politique, économique, social et culturel sur l'aboutissement de ces négociations en termes d'un meilleur contrôle sur leur territoire ancestral et les ressources qu'ils renferment, de revenus monétaires, de gouvernance autonome, de mainmise sur certaines institutions-clés comme les écoles, le système de santé et d'aide sociale local, de tribunaux de première instance, etc. L'objectif visé est de mettre fin le plus rapidement possible au système de dépendance institué par la Loi sur les Indiens et le ministère des Affaires indiennes et de prendre en main son propre développement. Le règlement des revendications territoriales et politiques par un traité moderne est vu comme un outil pour parvenir à cette fin, mais pas le seul.

LA MODERNISATION EN COURS

De fait, parallèlement à ces démarches, les Innus sont aussi engagés dans différentes initiatives de développement ou de modernisation de leurs communautés. Pour celui qui fréquente régulièrement les communautés innues, les changements en cours depuis dix à quinze ans sautent aux yeux, de prime abord sur le plan matériel. Partout on constate de nouvelles constructions chaque année : maisons, édifices administratifs, écoles, centres sportifs, centres commerciaux, etc. Plusieurs initiatives ont aussi vu le jour dans le domaine du développement économique : commerces, entreprises forestières, pourvoiries, centres d'hébergement touristique, unités de pêche commerciale en mer, et autres. On peut en donner plusieurs exemples dont les suivants : celui de Mashteuiatsh avec son développement culturel autour du musée et de nombreuses boutiques d'art et d'artisanat; celui d'Essipit avec ses pourvoiries et entreprises touristiques et d'hébergement; celui de Betsiamites avec son unité de foresterie; celui de Uashat mak Mani-Utenam proprié-

Localisation des bandes de Montagnais-Naskapis, vers 1850. (Frank G. Speck. «Montagnais-Naskapi Bands and Early Eskimo Distribution in the Labrador Peninsula», in *American Anthropologist*, 33 (4), 1931, p. 585.





Territoires autochtones touchés par des revendications territoriales au Québec et au Labrador. (Canada. Affaires indiennes et du Nord. Groupe d'études de la politique des revendications globales. *Traité en vigueur; ententes durables*, Mainville, Ottawa, 1985. Annexes).

taire d'un grand centre commercial; celui de Mamit Innuat et d'Ekwanitshit avec son département des pêches marines et son usine de pétoncles. Mais, malheureusement, toutes ces nouvelles entreprises qui ont fleuri dans les deux dernières décennies ne sont pas suffisantes pour assurer le développement durable de l'ensemble des communautés innues, caractérisées par un taux de chômage d'environ deux à trois fois plus élevé que celui de l'ensemble du Québec. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, entre autres par l'accroissement fulgurant de la population innue dans les dernières décennies, qui atteint environ 15 000 personnes pour toutes les communautés du Québec, alors qu'elle n'atteignait que la moitié de ce chiffre il y a 25 ans. Le retard dans la scolarisation, les échecs et les abandons scolaires sur une grande échelle en sont une autre. Il en est de même pour le manque d'accès aux ressources situées sur les terres ancestrales, mais en dehors des réserves, qui sont contrôlées par le gouvernement du Québec et octroyées de préférence à des exploitants non-autochtones. Le cas de l'exploitation forestière en est un exemple des plus frappants dont la pointe de l'iceberg apparaît dans le dossier actuellement judiciairisé du Conseil des Innus de Pessamit vs Kruger.

LA VOIE DES TRIBUNAUX OU CELLE DE LA NÉGOCIATION?

Le fait que des Innus doivent aller devant les tribunaux pour faire reconnaître leurs droits ancestraux sur les ressources de leurs territoires, d'être consultés et de participer éventuellement à l'exploitation de ces ressources

en dit long sur le peu de cas qu'on a toujours fait dans la réalité des droits de ceux qui ne sont pas prêts à les défendre devant les tribunaux, comme l'ont fait les Cris à maintes reprises. Ceux-ci en ont retiré des retombées positives sous forme d'ententes, peut-être un peu trop vite réglées dans les années 1970, et d'une entente récente bien plus avantageuse connue comme «La Paix des Braves». Ce type d'ententes ne règle pas tout, loin de là, mais il fournit des moyens juridiques, politiques et financiers à ceux qui les ont signées. Si on peut parler d'un Québec à deux vitesses, on peut parler aussi d'un développement autochtone à deux vitesses ou asymétrique : celui des conventionnés avec les Cris en tête et celui des non-conventionnés comme les Innus et les autres nations du Québec. La voie préalable des tribunaux est-elle nécessaire au Québec pour que les Autochtones – et dans notre cas d'espèce les Innus – aboutissent à des règlements de leurs contentieux territorial et politique. Nous espérons que non, mais celle de la négociation semble bien laborieuse et exaspérante par moments. ♦

Paul Charest est professeur associé au Département d'anthropologie et membre du Centre d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval.

Pour en savoir plus :

Samuel de Champlain. «Des Sauvages ou voyage du sieur de Champlain fait en l'an 1603», in Georges-Émile Giguère (présentateur), *Œuvres de Champlain*, Montréal, Édition du Jour 1973, p. 1-63

Paul Charest. «Les Montagnais ou Innus», in Gérard Duhaime (dir.), *Le Nord : habitants et mutations*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Le Groupe d'études inuit et Circumpolaire, 2001. (Coll. Atlas historique du Québec), p. 37-52

Paul Charest et Daniel Clément. *Innuat anutshish*. Les Montagnais aujourd'hui, *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVII (1), 1997, 114 p.

José Mailhot. Au pays des Innus. Les gens de Sheshashit, Montréal, *Recherches Amérindiennes au Québec*, 1993.

Jacques Rousseau. «La civilisation du bouleau», *La Patrie*, 24 décembre, 1950, p. 18-19.

Jean-Paul Simard. «Les Montagnais et la chasse-gardée de Tadoussac, 1550-1652», in Russel Bouchard (dir.), *Aux sources de l'histoire sagamienne. Mon ami Jean-Paul Simard*, Chicoutimi, s.é., 1989, p. 55-76.

Sylvie Vincent. «L'espace montagnais, non pays mais peau de chagrin», *Recherches amérindiennes au Québec*, V (2) : 1975, p. 4-6